



## 1. Désignation du jury

Le directeur de thèse est comptabilisé dans la composition du jury ; il est pris en compte dans le ratio membres internes vs. externes à l'établissement de rattachement, ou dans le ratio rang A vs. rang B.

## 2. Dépôt de la thèse

Le Directeur de thèse figure comme membre du jury sur la page de garde de la thèse.

## 3. PV de soutenance

Le directeur de thèse ne figure pas sur le PV de soutenance et ne le signe pas.

## 4. Signature du rapport de soutenance

Le Directeur de thèse signe le rapport de soutenance. Lorsque le rapport de soutenance fait état de la délibération, il doit figurer que cette décision a été prise par les membres du jury hors directeur(s) de thèse.